
N° 4.7 - Transmission de l'exploitation agricole et réduction des droits de mutation

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Publics : Experts-comptables, commissaires aux comptes, notaires, experts fonciers, avocats

Durée : 1 jour - 7 H 30

Tarif par participant en présentiel :

Le tarif s'élève à 580€ HT par participant, soit 696€ TTC pour les adhérents, adhérents secondaires et filleuls inscrits à l'Uneca.

Ou 680€ HT par participant, soit 816€ TTC pour les non adhérents ou filleuls.

Tarif par participant en distanciel :

Un supplément de 50€ HT est ajouté pour toute inscription en format distanciel, que ce soit pour les adhérents ou non adhérents à l'Uneca.

Date :

09/12/2024 - Paris UNECA - Présentiel et Distanciel

Description :

L'organisation de la transmission d'entreprise devient une opération complexe, le législateur ayant multiplié les dispositifs fiscaux, et une opération risquée au regard des possibilités de remise en cause par l'administration fiscale. Les entreprises agricoles et viticoles restructurant de plus en plus tôt et de plus en plus souvent, devenez un expert de l'optimisation !

Objectifs :

Déceler les pièges à éviter, proposer des montages adéquats, appréhender leurs limites et leurs risques, anticiper les conséquences des changements et leurs solutions : cette formation à caractère pratique porte essentiellement sur les droits d'enregistrement, l'interprétation des textes et de la doctrine administrative.

Pré-requis :

Expérience dans le conseil auprès des agriculteurs. Disposer de bases solides en fiscalité générale et droit rural

PRÉ-INSCRIPTION

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'organisation de la transmission d'entreprise devient une opération complexe, le législateur ayant multiplié les dispositifs fiscaux, et une opération risquée au regard des possibilités de remise en cause par l'administration fiscale. Les entreprises agricoles et viticoles restructurant de plus en plus tôt et de plus en plus souvent, devenez un expert de l'optimisation !

Description

L'organisation de la transmission d'entreprise devient une opération complexe, le législateur ayant multiplié les dispositifs fiscaux, et une opération risquée au regard des possibilités de remise en cause par l'administration fiscale. Les entreprises agricoles et viticoles restructurant de plus en plus tôt et de plus en plus souvent, devenez un expert de l'optimisation !

Contenu

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

Matin : 1 pause de 20 à 25 minutes

Après-midi : 1 pause de 20 à 25 minutes

1. DISPOSITIFS FAVORISANT LA TRANSMISSION ET LIMITANT L'IMPACT DES DROITS DE MUTATION A TITRE GRATUIT

Exonération partielle des droits de donation et de succession - articles 787 B et C DU CGI

GFA, baux à long terme et article 793 du CGI. Evolutions législatives et doctrinales.

Réduction des droits de donation - Article 790 du CGI

Paiement des droits : paiement différé et fractionné, déduction des droits de mutation.

2. IFI ET TRANSMISSION A TITRE GRATUIT

3. ALERTES JURIDIQUES : BAUX RURAUX, FONCIER, SAFER...

Animateur : Formation dispensée par un avocat/juriste fiscaliste spécialisé dans le secteur agricole et viticole depuis plus de 10 ans.

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Moyens pédagogiques :

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé théorique doublé systématiquement d'exemples et de cas concrets vécus par l'animateur

Animation axée sur l'échange avec les participants

Cas pratiques, questions ciblées

Documents remis :

Envoi du support de formation projeté

Envoi du support rédigé exhaustif

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

Feuille de présence

Quiz à l'issue de la formation en salle avec remise du corrigé

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

MODALITÉS

Date de cette version : 13/09/2024

Accès handicapé : Pour toutes demandes relatives aux conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez Céline Dupuid-Moreux à

Reproduction interdite - Transmission de l'exploitation agricole et réduction des droits de mutation

contact@uneca.fr

Nombres de participants limités : Pour le bon déroulement de la formation, le nombre de participants par session est limité à 22 personnes maximum.

Modalités d'inscription :

Vous pouvez-vous inscrire jusqu'à une semaine avant la date de la formation.

Votre inscription ne sera validée qu'à réception de votre règlement.

Vous recevrez votre convocation par mail au plus tard cinq jours avant la formation.

Contact

UNECA Mme Céline DUPUID-MOREUX

26 rue de Mogador

75009 Paris

contact@uneca.fr

Imprimer

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 900 € HT soit 5 880 € TTC la journée.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Les frais de gestion administrative et pédagogique comprenant la transmission du support PDF seront facturés 25€ par participant.

* Pour les formations en intra-cabinets, le nombre de participant ne doit pas excéder 22 personnes par session.

En cas de dépassement il sera appliqué la facturation de 250€ HT par participant supplémentaires dans la limite de 30 personnes.

Demander un intra

[Liste complète des formations](#)

Source URL: <http://formation.uneca.fr/transmission-de-lexploitation-agricole-et-reduction-des-droits-de-mutation>